

Délibération 2021 / 12-02

L'an deux mil vingt et un, le lundi treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mr Jean-Jacques BORD, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, Claudine DAURY-NEYRET, Didier LASSECHERE.

Etaient absents : M. Jacques FAURE (Procuration à Mr Raymond RABETEAU), M. Arnaud PICOUT (Procuration à Mme Mireille RECONDU), Mme France-Noëlle GIMENEZ (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Monsieur Anthony BUYS, Monsieur Jean-François CHAMPEAU, Monsieur Cédric LECOMTE.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY

* * * * *

VENTE DE TERRAIN A MADAME SARAH BOULANGER :

Monsieur le Maire :

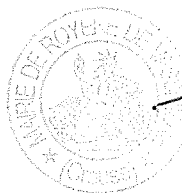
- rappelle à ses collègues le courrier de Madame Sarah BOULANGER domiciliée au Villard n° 452, 23460 ROYERE DE VASSIVIERE,
- que dans le cadre de la mise aux normes de son assainissement, elle souhaite acquérir la parcelle n°AE39 au Villard d'une superficie de 232 m² jouxtant son habitation,
- cette parcelle ne présentant aucun intérêt pour la collectivité (plan ci-joint),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

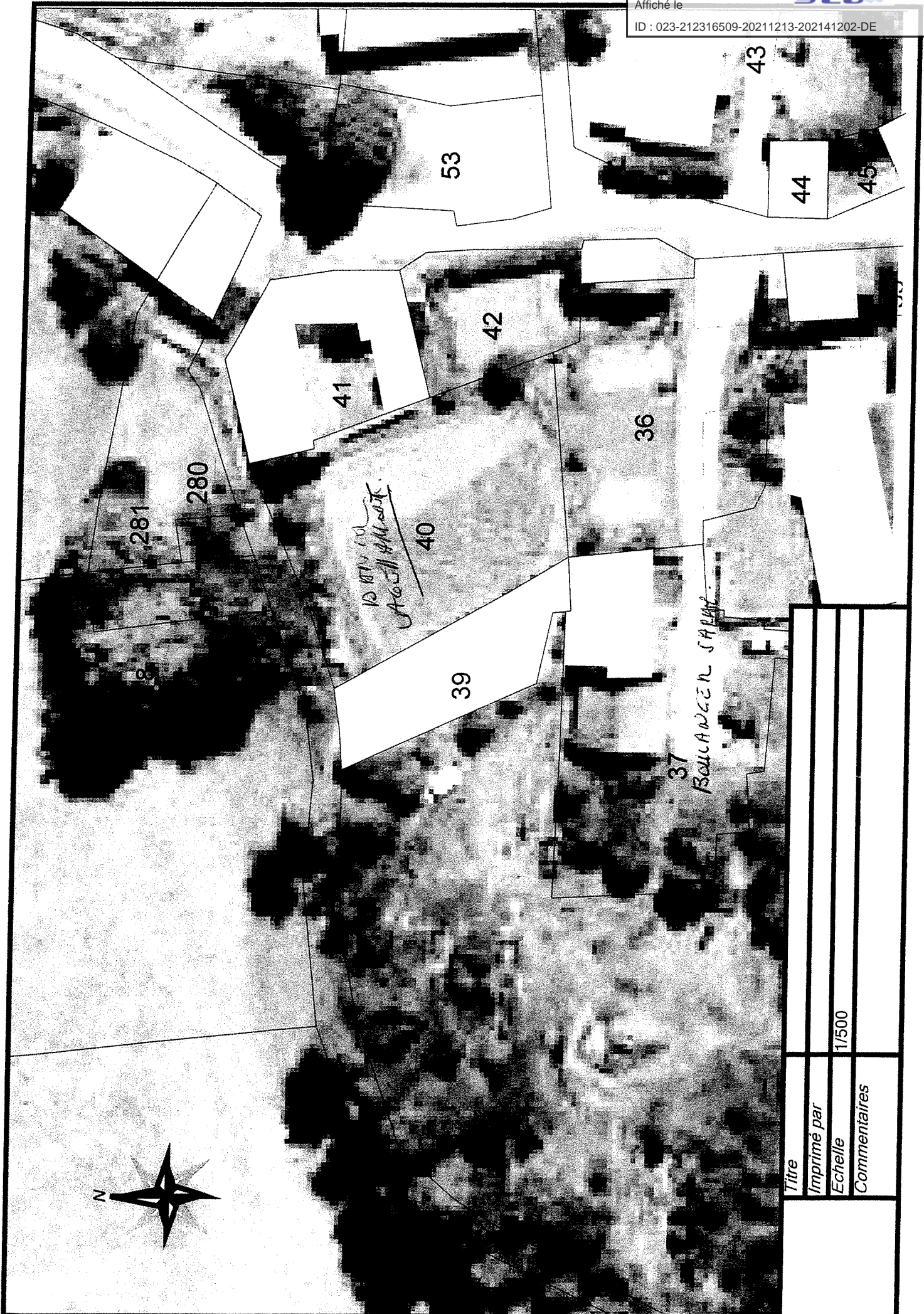
- donne son accord pour la vente de la parcelle n° AE39 au Villard d'une superficie de 232 m² au prix de 232.00 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir, y compris l'acte administratif, l'ensemble des frais seront pris à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré en Mairie, le 13 décembre 2021

Le Maire,



Raymond RABETEAU



Titre	
Imprimé par	
Echelle	1/500
Commentaires	